

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ancien Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 29 septembre 2016

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

Jeudi 6 octobre 2016
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Objectifs de la révision du PLU,
- Création de la commission PLU,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Achat terrain STEP,
- Informations et questions diverses.

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 30/09/16 .

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site Internet : www.serraval.fr

SEANCE N° 11 DU 6 OCTOBRE 2016 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille seize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNADET, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Christophe GEORGES (excusé), Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Julie LATHUILLE (excusée), Stéphane PACCARD.

Ont donné pouvoir : Christophe Georges à Frédéric GILSON, Julie LATHUILLE à Nicole BERNARD-BERNADET.

Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL a été élu secrétaire de séance.

DEL_11542016.

Objet : PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : OBJECTIFS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle, par délibération n°DEL_06302016 du 19 mai 2016 le Conseil Municipal a décidé la prescription de la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU). Il convient de compléter cette décision en précisant les objectifs poursuivis par la commune à travers cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **PRECISE** que le futur PLU de la commune devra prendre comme base de travail, la traduction réglementaire des objectifs qui figurent au PLU actuellement :

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

- Intégrer les prescriptions du SCOT élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment en terme de croissance démographique.
- Trouver, dans les secteurs sensibles, un équilibre foncier entre les espaces dédiés à l'agriculture, ceux dédiés à l'activité artisanale, ceux dédiés au logement, et ceux dédiés aux équipements publics.
 - Agriculture : tendre vers la préservation des espaces et des exploitations agricoles.
 - Activité artisanale : pérenniser la zone artisanale existante, comme préconisé par le SCOT, pour conserver les entreprises existantes et créer des emplois nouveaux sur le territoire de la commune.
 - Logement : permettre la prise en compte du Programme Local de l'Habitat mis en place par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).
 - Equipements publics : prévoir les installations d'intérêt général permettant de répondre aux besoins de service de la population.
- Identifier, afin de mieux protéger, les paysages et les espaces naturels, en particulier ceux situés dans les périmètres Natura 2000 du secteur de la Tournette.

- Tendre à la préservation des ressources naturelles de la commune avec, en priorité, les ressources en eau potable.
- **PRECISE** que le futur PLU de la commune devra aussi poursuivre les objectifs suivants :
 - Intégrer les dispositions de la « Loi Montagne » sur l'intégralité du territoire, et notamment dans la définition des groupements d'habitations.
 - Intégrer les évolutions réglementaires et législatives récentes (Loi ALUR, Lois Grenelle).
 - Transformer le projet d'urbanisation initialement prévu sur une partie du Chef-Lieu, suite à l'impossibilité de réaliser un équipement scolaire. Il conviendra de définir ce nouveau projet axé sur la construction de logements locatifs allié à des prestations de commerce.
 - De faciliter la fixation de jeunes ménages, notamment par une offre en logement alternative à la maison individuelle et par la production de logements locatifs (mise en place d'opérations d'ensemble au Chef-Lieu et à la Sauffaz et non pas seulement une urbanisation au « coup par coup »).
 - Renforcer l'activité commerciale de proximité du Chef-Lieu.
 - De permettre à travers la mise en place des différents outils du PLU une sécurisation pour les piétons et les automobilistes au hameau du Col du Marais. Cette réflexion sera globale et inclura les aménagements nécessaires au fonctionnement de la salle polyvalente existante de la commune située dans ce hameau.
 - Favoriser l'accessibilité des équipements publics et touristiques aux Personnes à Mobilité Réduite.
 - Définir une urbanisation en adéquation avec la ressource en eau et les capacités des sols.

DEL_11552016.

Objet : **ACHAT DE TERRAINS POUR LE PROJET DE STEP.**

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par Madame et Monsieur Jean-Paul Mathelon pour la vente de parcelles section A n° 1535, section B n°15,16, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521 et 1929 pour un montant de 17.500 € dont ils sont propriétaires.

Monsieur le Maire explique que la Commune n'a pas d'emprise foncière pour réaliser la STEP.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acheter les parcelles section A n° 1535, section B n°1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521 et 1929 d'une contenance respective de 1638 m², 1296 m², 12 m², 916 m², 184 m², 8492 m², 894 m² et 680 m² propriétés de Madame et Monsieur Jean-Paul Mathelon pour un montant de 17.500 €.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

SEANCE N° 11 : DEL_11542016 ; DEL_11552016. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 11 OCTOBRE 2016			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Frédéric GILSON
Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND	Jean-Claude LOYEZ	Philippe ROISINE
Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL			